

QUESTION 10	<p>Question</p> <p>Is it appropriate to use Table M2 Representative Resource Capacity for additional resources as per section R3 with cross-references to appended CVs? If so, is it acceptable to remove the Work Summary experience section of Table M2 which appears to be reserved for the representative resources as per sections M2 and R2?</p>
	<p>Answer</p> <p>Yes. You can use Table M2 for R3 Technical Disciplines - Additional Resources with cross-references to appended CVs. You can modify Table M2 for the purpose of R3 as long as all the information required to demonstrate R3 is included.</p> <p>Remember that a resource must first be qualified in a resource category (met the minimum level of experience as per Table 8a) before being eligible for points under R3.</p>
	<p>Question</p> <p>Est-il approprié d'utiliser le tableau O2 « Capacité des ressources représentatives » pour ce qui est des ressources additionnelles conformément à la section C3 et inclure des renvois aux CV annexés? Dans l'affirmative, est-il acceptable de supprimer la section Résumé de l'expérience du tableau O2 qui semble être réservé aux représentants, conformément aux sections O2 et C2?</p>
	<p>Réponse</p> <p>Oui. Vous pouvez utiliser le tableau O2 pour le critère C3 Disciplines techniques - Ressources additionnelles et inclure des renvois aux CV annexés. Vous pouvez modifier le tableau O2 pour les besoins du C3, pourvu que l'information requise pour expliquer C3 soit incluse.</p> <p>N'oubliez pas qu'une ressource doit d'abord et avant tout être admissible dans une catégorie de ressources (a satisfait aux attentes minimales relatives à l'expérience selon le tableau 8a) avant de pouvoir accumuler des points au C3.</p>

QUESTION 11	<p>Question</p> <p>How will we be able to charge time for support staff such as project coordinators, technical editors, graphic designers and administrative assistants under this contract?</p>
	<p>Answer</p> <p>Under the resulting SOA the only way to charge DIAND is via Professional Fees incurred by a qualified resource under one of the existing resource categories, pre- approved travel expenses, other direct expenses (reserved for tangibles) or subcontracting costs.</p> <p>Administration is considered overhead and should be included within the Offeror's fixed/firm, all-inclusive per hour rate.</p>
	<p>Question</p> <p>Comment pourrions-nous facturer le temps du personnel de soutien tel que les coordonnateurs de projet, les réviseurs techniques, les graphistes et les adjoints administratifs dans le cadre de ce contrat?</p>
	<p>Réponse</p> <p>Aux termes de l'accord d'offre à commandes subséquent, la seule façon de facturer le Ministère est d'inscrire les honoraires professionnels engagés par la ressource qualifiée dans l'une des catégories de ressources existantes, dépenses de voyage préapprouvées, autres dépenses directes (réservées pour les dépenses tangibles) ou coûts de sous-traitance.</p> <p>Les frais administratifs sont considérés comme des frais généraux et devraient être inclus dans les coûts fixes/fermes de l'offrant, soit un taux horaire global.</p>